

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 mars 2017

Excusés : Brun X. (pouvoir à Dessaptlarose C.), Ligier J.C. (pouvoir à Morin J.C.), Ranaivomanana A (pouvoir à Fayet Y.)

Absents : Dassaud C., Héraud F.

Le compte-rendu de la réunion du 27 février a été adopté à l'unanimité.

1 Indemnités des élus : l'indice passe de 1015 à 1022. Délibération prise par le conseil municipal : lorsqu'il y aura un changement d'indice, passage à l'indice terminal.

2 Compte administratif de la commune :

Le **budget de la commune année 2016** s'élève à :

Section de **fonctionnement** : **dépenses 391 711,44 € recettes : 498 320,02 €**

D'où un résultat de clôture excédentaire de 106 608,58 €

Section **d'investissement** : **dépenses : 184 535,69 €** (y compris le déficit reporté de 27 625,94€) **recettes : 212 689,68 €**

D'où un résultat de clôture excédentaire de 528,05 €

Le compte administratif de la commune a été adopté à l'unanimité

3 Compte administratif de l'assainissement :

Le **budget de l'assainissement année 2016** s'élève à :

Section **de fonctionnement** : **dépenses : 32 428,58 € recettes : 56 510,79 €** (y compris l'excédent reporté de 5 550,16€)

D'où un résultat de clôture excédentaire de 29 632,37€.

Section **d'investissement** : **dépenses : 41 716,33€ recettes : 8 927,56€** (y compris l'excédent reporté de 222 634,67 €)

D'où un résultat de clôture excédentaire de 189 845,90€

Le compte administratif de l'assainissement a été adopté à l'unanimité

4 Affectation des résultats

Commune : l'excédent de clôture de 106 608,58 € sera reporté en investissement.

Assainissement : l'excédent de clôture de 29 632,37 € sera conservé en fonctionnement.

5 Rachat de 4 terrains constructibles, impasse de la Chanat, à EPF SMAF :

Prix de cession : 51 710,81 € Déjà réglé à EPF SMAF au titre des participations : 29 132,53 €

Capital restant dû : 22 578,28 € Frais : 4818,96 € Soit un montant total de 27 397,24 €

Le Conseil municipal accepte le rachat, par acte notarié, chez Maître HUOT à Maringues

6 Redevance assainissement : Le montant qui était de 1,35 € en 2016 passera à 1,50 € par m³ d'eau en 2017.

7 Questions diverses :

-La commune ne versera pas de subvention à la commune d'Olloix car l'assurance a effectué le remboursement intégral.